

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE512

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« choisies parmi les experts de l'économie sociale et solidaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.